



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAR-TH-19**

Programmateur d'intermittence pour un chauffage collectif

1. Secteur d'application

Appartements existants.

2. Dénomination

Mise en place, sur un circuit de chauffage existant, d'un équipement ayant la fonction de programmation d'intermittence, au sens de la norme EN 12098-5, pour un chauffage collectif.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle

15 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Zone climatique	Montant en kWh cumac / programmateur
H1	13 000
H2	11 000
H3	7 100

X

Nombre de programmeurs
N